



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW  
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR LES  
TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**OTIF**



**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN  
INTERNATIONALEN EISENBahnVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTERNATIONAL  
CARRIAGE BY RAIL**

**CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR  
L'ADOPTION D'UN PROTOCOLE FERROVIAIRE A  
LA CONVENTION RELATIVE AUX GARANTIES  
INTERNATIONALES PORTANT SUR DES  
MATERIELS D'EQUIPEMENT MOBILES**  
Luxembourg, 12 au 23 février 2007

UNIDROIT/OTIF 2007  
DCME-RP – Doc. 37 rév.  
Original: anglais  
21 février 2007

## **PROJET D'ACTE FINAL**

**de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un  
Protocole ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur  
des matériels d'équipement mobiles, tenue sous les auspices conjoints  
de l'Institut international pour l'unification du droit privé et  
de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
à Luxembourg du 12 au 23 février 2007**

(présenté par le Secrétariat de la Conférence)

Les plénipotentiaires à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un Protocole ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, tenue sous les auspices conjoints de l'Institut international pour l'unification du droit privé et de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, se sont réunis à Luxembourg, à l'invitation du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, du 12 au 23 février 2007 afin d'examiner le projet de *Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles*, préparé par trois sessions conjointes d'un Comité d'experts gouvernementaux de l'Institut international pour l'unification du droit privé et de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires.

Les Gouvernements des 32 \* États ci-après étaient représentés à la Conférence et ont présenté des lettres de créance en bonne et due forme:

Algérie (République algérienne démocratique et populaire)	Irlande
Allemagne (République fédérale d')	Japon
Australie	Jordanie (Royaume hachémite de)
Autriche (République d')	Kenya (République du)
Brésil (République fédérative du)	Luxembourg (Grand-Duché de)
Cameroun (République du)	Mexique (Etats-Unis du)
Canada	Nigéria (République fédérale du)
Chili (République du)	Pays-Bas (Royaume des)
Etats-Unis d'Amérique	Qatar (Etat du)
Fédération de Russie	République tchèque
Finlande (République de)	République-Unie de Tanzanie
France (République française)	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon (République gabonaise)	Slovaquie (République slovaque)
Grèce (République hellénique)	Suède (Royaume de)
Hongrie (République de)	Suisse (Confédération suisse)
Indonésie, (République d')	Viet Nam (République socialiste du)

Les neuf Organisations et groupes internationaux ci-après étaient représentés par des observateurs:

Banque européenne d'investissement  
Banque mondiale  
Commission européenne  
Communauté de développement de l'Afrique Australe  
Conférence de La Haye de droit international privé  
Conseil de l'Union européenne  
Groupe de travail aéronautique (AWG)  
Groupe de travail ferroviaire (RWG)  
Union internationale des chemins de fer (UIC).

La Conférence a élu président M. Jean Mischo (Luxembourg) et a aussi élu les vice-présidents suivants:

M. Abdul Razzaq Abulfeilat (Jordanie)  
M. Antonio Paulo Cachapuz de Medeiros (Brésil)  
M. Yuri Khromov (Fédération de Russie)  
M. Laurent Noël (Suisse)  
M. Fabien Owono Essono (Gabon).

---

\* Il convient de rappeler que, lors de la présentation du Rapport du Comité de vérification des pouvoirs à la Conférence le 21 février 2007, le Président dudit Comité a indiqué que le Comité avait recommandé que les États qui n'avaient pas jusque lors présenté des lettres de créances ou des pleins pouvoirs en bonne et due forme aient la possibilité de le faire jusqu'à 10 h le 23 février 2007, et ceci afin de s'assurer que le plus grand nombre d'États possible puisse signer l'Acte final et le future Protocole ce jour-là.

Le Secrétariat de la Conférence était composé comme suit:

Pour l'Institut international pour l'unification du droit privé:

Secrétaire général – M. Herbert Kronke, Secrétaire général  
Secrétaire exécutif – M<sup>me</sup> Marina Schneider, Fonctionnaire principale  
Secrétaire adjoint – M. Martin Stanford, Secrétaire général adjoint  
Secrétaire adjoint – M<sup>me</sup> Frédérique Mestre, Fonctionnaire principale

Pour l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires:

Secrétaire général – M. Stefan Schimming, Secrétaire général  
Secrétaire exécutif – M. Gustav Kafka, Suppléant du Secrétaire général  
Secrétaire adjoint – M. Gerfried Mutz, Conseiller honoraire  
Secrétaire adjoint – Mme Eva Hammerschmiedova, Fonctionnaire principale

D'autres membres du personnel des deux Organisations ont également fourni des services à la Conférence.

La Conférence a institué une Commission plénière, qui a été présidée par M. Dominique D'Allaire (Canada) et auprès de laquelle Sir Roy Goode (Royaume-Uni) a été Rapporteur, ainsi que les comités suivants:

*Comité de vérification des pouvoirs*

Président: M. Dan Ogochukwu Obelle (Nigéria)

Membres: Fédération de Russie  
Indonésie  
Luxembourg  
Nigéria  
Qatar.

*Comité de rédaction*

Président: M. Antti Leinonen (Finlande)

Membres: Allemagne  
Autriche  
Canada  
Etats-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Japon  
Kenya  
Luxembourg.

*Comité des dispositions finales*

Président : M. Jorge Sánchez Cordero (Mexique)

Membres : Etats-Unis d'Amérique  
Grèce  
Luxembourg  
Mexique.

*Comité du registre*

Président : M. Henrik Kjellin (Suède)

Membres : Allemagne  
Canada  
Etats-Unis d'Amérique  
Fédération de Russie  
Finlande  
France  
Gabon  
Grèce  
Indonésie  
Italie  
Kenya  
Luxembourg  
Nigéria  
Royaume-Uni  
Slovaquie  
Suède  
Suisse  
Viet Nam.

Suite à ses délibérations, la Conférence a adopté le texte du *Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement*.

Ledit Protocole a été ouvert à la signature ce jour, à Luxembourg.

Les textes dudit Protocole sont sujets à vérification par le Secrétariat de la Conférence sous l'autorité du Président de la Conférence dans les quatre-vingt-dix jours à compter de la date du présent Acte, en ce qui a trait aux modifications linguistiques requises pour assurer la concordance des textes dans les différentes langues.

La Conférence a de plus adopté par consensus les résolutions ci-après :